



CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTE DES SCIENCES

Procès-verbal

de la séance du 20 mars 2019 à 16h30

Salle du Décanat

Présents : D. Picard, T. Bürgi, D. Buchs, E. Huysecom, C. Charbonnel, T. Soldati, L. Caricchi, J.-P. Wolf, C. Bonvin, Y. Velenik, E. Samankassou, X. Perret, S. Gariglio, S. Fischer, M. Logeais, Y. Demets, R. Lutz, J. Moser, S. Müller, L. Marques

1. Excusés et invités

Excusés : S. Rudaz, G. Schneeberger, C. Egger, L. Truscello, P.-Y. Morgantini

Invités : J. Lacour, C. Renner, J.-L. Wolfender, C. Bonadonna, B. Schaller

2. Annonce des divers

M. Logeais souhaiterait présenter des propositions visant à encourager la participation des étudiants aux diverses associations de notre Faculté.

3. Adoption du procès-verbal du 19 décembre 2018

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité (20 oui, 0 non) avec remerciements à sa rédactrice, Lisette

4. Communications du Président

- Le Président indique que le bureau du Conseil s'est réuni hier et qu'il en est ressorti deux points au sujet de l'avis des 3 corps :
 - les personnes contactées pour l'avis des 3 corps ont été surprises par cette demande. Serait-il possible qu'une annonce soit faite avant l'envoi du sondage ?
 - les questions posées dans le sondage sont très vagues. Serait-il possible de préciser quel genre d'avis on demande (scientifique, personnel, etc) ?

Le Doyen explique qu'après l'envoi du sondage, plusieurs remarques ont été faites au Décanat qui les a prises en compte. Le mail ainsi que les questions seront traduites en anglais et une précision sur la nécessité de la demande a été ajoutée. Ce texte a été rédigé par le Service juridique. Le Doyen lit le mail corrigé :

Mesdames, Messieurs,

La commission de titularisation/promotion/renouvellement, en concertation avec le Président du Conseil participatif, selon l'art. XX du Règlement du personnel, vous informe que le/la 1^{er} renouvellement/promotion/titularisation du Pr XX est en cours de traitement.

Dans le cadre de cette procédure, vous êtes appelé à vous prononcer sur sa/son titularisation/promotion/renouvellement au moyen du questionnaire suivant LIEN jusqu'au DATE. Il s'agit simplement de nous transmettre votre avis personnel et non une évaluation scientifique du/de la candidat-e, ceci étant la mission de la commission concernée susmentionnée.

Veillez prendre note que vos commentaires motivés seront traités de manière confidentielle par le Président de la commission qui les anonymisera et élaborera une synthèse des résultats avant transmission aux autres membres de la commission concernée ainsi qu'à la Présidence du Conseil participatif.

Avec nos meilleures salutations.

N.B. : Le Règlement sur le personnel de l'Université fixe les règles applicables au renouvellement des engagements des membres du corps enseignant ainsi qu'à leur éventuelle promotion ou

titularisation à une fonction professorale plus élevée. Il prévoit que la commission chargée de procéder à l'évaluation des dossiers demande aux collaborateurs de l'enseignement et de la recherche, aux membres du personnel administratif et technique et aux étudiants les plus à même de se prononcer compte tenu du domaine concerné s'ils sont favorables ou non au renouvellement de l'engagement du membre du corps enseignant ou à sa promotion ou à sa titularisation.

Le Doyen indique qu'il n'est pas possible de préciser les questions du sondage, celles-ci ayant été rédigées par les RH et le Service juridique.

Il est demandé s'il est possible d'avertir les personnes, qui font l'objet d'une procédure qui nécessite l'avis des 3 corps, qu'un sondage sera bientôt envoyé. Le Doyen propose d'envoyer un message à l'ensemble des corps en adaptant le message lu précédemment.

Le Doyen ajoute que cette nouvelle procédure a permis de mettre en évidence le fait que la précédente procédure n'était pas appliquée en bonne et due forme. Les commentaires collectés ont été très positifs et il a également reçu les remerciements de personnes qui étaient contentes d'être associées à ce processus pour la première fois.

5. Communications du Doyen

Le Doyen informe des points suivants :

- M. Morgantini est absent et sera de retour probablement au mois de mai, c'est pourquoi la récolte de l'avis des 3 corps a pris un peu de retard.
- Les lettres annuelles envoyées aux professeurs pour améliorer leurs cours seront envoyées prochainement. Cette stratégie appliquée depuis 3 ans a porté ses fruits, car les cours qui étaient indiqués « très insatisfaisants » ont disparu. Il espère également voir disparaître les cours notés comme « insatisfaisants » depuis 3 ans.
- Le Décanat a reçu une demande de répartition des coûts pour l'utilisation des plateformes de la Faculté de médecine. Cette répartition sera transmise aux présidents de sections prochainement.
- Le gammamètre des Isotopes est en panne. Il est prévu de le remplacer rapidement. Un devis a été demandé et les frais de remplacement seront pris en charge par un fonds dédié à cet effet.
- Le Prix Vacheron Constantin cessera probablement cette année. Ce prix était remis en astronomie, en physique ou en mathématiques en alternance.
- Il n'y aura pas d'examens le 14 juin 2019 en raison de la grève des femmes. Il s'agit d'une décision du Rectorat et soutenue par l'ensemble des facultés.
- Le Doyen a signé avec M. Arditi pour un prix de thèse pour la Section de biologie. Le projet de règlement a été accepté par le bureau décanal et a été transmis au Rectorat. Pour la Section de chimie et biochimie, le Décanat est en contact avec l'AIGSV pour un prix de thèse. Le Décanat va solliciter d'autres entreprises ou fondations pour recevoir un prix qui remplacera celui décerné par Vacheron Constantin.
- Le Doyen a reçu un courrier de la Vice-rectrice Louis-Courvoisier qui demande que les copies d'examens soient récupérées en mains propres. Il faut éviter le courrier interne, car il n'est pas suffisamment sécurisé. Le Dr X. Perret demande s'il serait possible de scanner les copies dès la fin de l'examen. Le Doyen répond que cela est compliqué et que si cela doit se faire, ce sera dans le cadre de l'anonymisation des examens qui est un projet en cours au Rectorat. En cas de voyage, les copies peuvent être scannées, les originaux devant rester à l'UNIGE.
- Projet d'aménagement de l'atrium, le Doyen projette les 2 projets sélectionnés sur les 5 proposés par les étudiants de la HEAD. Les 5 maquettes seront exposées dans le hall de Sciences III et des prix seront remis aux étudiants. Il précise que certaines images ont été sujettes à polémique, car elles pouvaient être qualifiées de sexistes. Le Doyen a interpellé le Bureau de l'égalité ainsi que la HEAD qui a pris en compte ces propos. La HEAD nous remercie d'avoir attiré leur attention sur ce sujet. Il est demandé quand l'aménagement aura lieu. Le Doyen répond que le projet est en cours d'étude pour évaluer la faisabilité des propositions retenues. Au mois de mai, le Décanat démarchera des fondations pour obtenir un financement. Etant donné qu'il y aura beaucoup de

travaux relatifs au rapatriement des scopes, ce sera plutôt en juillet 2020. Le Doyen ajoute que dans l'ensemble les projets étaient très intéressants et la DIBAT souhaiterait bénéficier de cette collaboration avec la HEAD pour d'autres projets.

6. Présentation du rapport de planification

Le Doyen explique que des groupes de travail ont été créés dans chaque section. Cette commission a rédigé un pré-rapport qui a été présenté à la Commission de planification qui a parfois demandé des corrections. Ces pré-rapports ont été présentés au Conseil décanal et ont été assemblés pour faire le rapport.

Une discussion s'engage notamment sur l'avenir du Département d'informatique et du déménagement de la Section de mathématiques.

Soumis au vote, le rapport est accepté (18 oui, 0 non, 2 abstentions).

7. Proposition de « renaissance » du règlement et plan d'études du Bachelor en mathématiques et informatique

Le Pr Buchs présente l'exposé des motifs annexé à l'ordre du jour.

M. S. Fischer explique qu'il n'est pas possible pour un étudiant qui a commencé un Bachelor en mathématiques et informatique de s'orienter vers l'une des deux branches, car il y a un article dans le règlement général qui empêche de faire des examens de 2^{ème} année sans avoir fini la 1^{ère} année. J. Moser répond que, dans ce cas, l'étudiant devra faire une demande de dérogation qui sera examinée.

Le Doyen est favorable à cette refonte du Bachelor et la soutient fortement.

Soumise au vote, la proposition est acceptée à l'unanimité (20 oui, 0 non).

8. Proposition de modification du règlement et plan d'études du Bachelor en sciences informatiques

Sous réserve de l'accord du Conseil décanal du 18 mars et du Collège des professeurs du 8 avril

Le Pr Buchs présente l'exposé des motifs annexé à l'ordre du jour.

Soumise au vote, la proposition est acceptée à l'unanimité (20 oui, 0 non).

9. Proposition de modification du règlement du Master en sciences de la Terre

Sous réserve de l'accord du Conseil décanal du 18 mars et du Collège des professeurs du 8 avril

Le Pr Caricchi présente l'exposé des motifs annexé à l'ordre du jour.

Il est demandé pourquoi l'évaluation du manuscrit doit être supérieure à 4 et pas égale à 4. Il s'agit d'une erreur qui doit être corrigée. L'évaluation du manuscrit doit bien être égale à 4.

D. Picard relève que parfois il est mentionné « travail de mémoire » et d'autres fois il est noté « travail écrit ». Il faudrait harmoniser les termes, car on a l'impression qu'il s'agit de 2 choses différentes.

Soumise au vote, sous réserve de ces deux corrections, la proposition est acceptée (18 oui, 0 non, 2 abstentions).

10. Proposition de modification du plan d'études du Master en sciences de la Terre

Sous réserve de l'accord du Conseil décanal du 18 mars et du Collège des professeurs du 8 avril

Le Pr Caricchi présente l'exposé des motifs annexé à l'ordre du jour.

Le Dr X. Perret demande s'il y a une raison particulière pour que l'entrée en vigueur soit mardi 17 septembre. Il s'agit d'une erreur qui doit être corrigée.

Soumise au vote, la proposition est acceptée (18 oui, 0 non, 2 abstentions).

11. Proposition de modification du plan d'études du Master en sciences de l'environnement

Sous réserve de l'accord du Conseil décanal du 18 mars et du Collège des professeurs du 8 avril

Le Pr Caricchi présente l'exposé des motifs annexé à l'ordre du jour.

Il est relevé que dans la filière 4.2 impacts climatiques, l'addition des crédits des cours dépassent le total de 27. Il est proposé de mettre sur une liste de cours à option les cours suivants : Gouvernance des biens communs et Methods for technical and economic energy analysis.

Soumise au vote, la proposition est acceptée à l'unanimité (20 oui, 0 non).

12. Divers

M. Logeais fait suite à la précédente séance et souhaiterait encourager les étudiants à faire partie des associations. Pour ce faire, il propose 3 idées et ouvre la discussion :

- 1- créer un crédit facultatif (de 1 ou 2 ECTS) pour l'engagement associatif. L'engagement étant difficile à quantifier, les crédits seraient attribués par un comité.
- 2- faire une attestation qui serait remise lors d'un apéritif organisé par la Faculté.
- 3- Lors de la 1^{ère} année de Bachelor, les professeurs encouragent l'engagement associatif.

Le Doyen rappelle que lors de la journée d'accueil, les présidents des associations faitières viennent présenter leurs associations respectives et il pense que les présidents de sections présentent également l'association des étudiants de leur section. J.-P. Wolf indique que lors de la journée des collégiens, il avait invité les étudiants de l'association de physique à venir présenter leurs slides, mais personne n'est venu. Une discussion s'engage pour savoir quel est le meilleur moment pour faire de la publicité pour les associations. La séance d'accueil des premières années serait le meilleur moment et cela pourrait être repris dans les sections par un étudiant de l'association. Le Doyen propose à M. Logeais de venir présenter ce point au prochain Conseil décanal. Le Dr X. Perret pense que le meilleur moment serait le 1^{er} jour du 2^{ème} semestre. Le Doyen propose de faire des présentations de leurs associations aux pauses de midi en utilisant les tables qui sont dans le couloir de Sciences II et III. Le Vice-doyen Wolfender et J.-P. Wolf indiquent qu'auparavant, des étudiants des associations de leurs sections passaient 2-3 fois par année dans les classes pour faire une présentation.

Le Pr J.-P. Wolf se demande si le fait de pouvoir obtenir un crédit ou une attestation est vraiment incitatif. Les étudiants pensent que oui, car selon les formations, il peut manquer 0.5 ou 1 ECTS pour finir le cursus. Le Dr X. Perret rappelle que les ECTS sont soumis à un règlement européen pour des cours académiques. Le Doyen indique que le Rectorat mène actuellement une discussion sur l'attribution de crédits ECTS pour une participation hors cursus à des ateliers. Le Doyen et B. Schaller vont regarder avec le Rectorat comment ils ont attribué des crédits ECTS.

La remise d'une attestation serait la meilleure option. Pour les associations de section, les attestations pourraient être délivrées par la section et le Décanat remettrait celles pour l'AESC. M. Logeais présentera également ce point lors du prochain Conseil décanal.

Prochaine séance : 25 juin 2019

Prochaine séance du Bureau : 11 juin 2019

Eric Huysecom, Président